

## SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 5 juin 2018, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

Mme Isabelle Savard, directrice générale adjointe par intérim  
M<sup>e</sup> Daniel Martineau, greffier  
M<sup>e</sup> Olivier Trudel, greffier adjoint

---

### Procès-verbal

---



#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 32, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



2018-235

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



#### QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 22 MAI 2018



2018-236

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 MAI 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



#### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



#### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



#### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 23 MAI 2018 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 23 mai 2018.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC  
DU 6 JUIN 2018 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 6 juin 2018.



**2018-237**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC  
DU 6 JUIN 2018 – ORIENTATION DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- DE2018-109** Entente entre la Ville de Québec et SAGE - Mentorat d'affaires, relative au versement d'une subvention pour la réalisation du projet SAGE - Mentorat d'affaires 2018-2020, dans le cadre de la Stratégie de développement économique de la Ville de Québec
- AP2018-192** Avis de modification numéro 1 relatif à l'entente contractuelle - Déménageurs / installateurs et gestionnaire de l'inventaire du mobilier de bureau et paravents (VQ-49172)
- AP2018-319** Autorisation d'une dépense supplémentaire à l'entente de services professionnels juridiques relative à l'arbitrage de différends concernant la Loi 15 sur les régimes de retraite pour les employés manuels, les fonctionnaires et les professionnels, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 31 juillet 2018 (Dossier 48811)
- AP2018-334** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de pièces de pompes d'égout électriques de marque *Morris* - Poste Saint-Pascal - Arrondissement de La Cité-Limoilou (Dossier 52213)
- AP2018-381** Adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle conjointe du *Centre de services partagés du Québec* et de l'*Union des municipalités du Québec* pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés (Dossier 52205)
- AP2018-392** Adjudication d'un contrat pour des travaux d'extermination (Appel d'offres public 52081)
- AP2018-424** Abrogation de la résolution CA-2018-0101 – Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de l'œuvre d'art public *Briser la glace* dans le cadre du Concours d'œuvre d'art public - Hockey à Québec (Dossier 51536)
- BE2018-040** Entente entre la Ville de Québec et le Festival d'été international de Québec inc., relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement Festival d'été de Québec, pour les années 2018, 2019 et 2020
- DE2018-108** Convention de financement entre la Ville de Québec et Les produits Polarmade inc., relative à l'octroi d'un financement, dans le cadre du Fonds local d'investissement, pour la réalisation du projet de croissance de l'entreprise
- DG2018-032** Remplacement d'un membre au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale
- DG2018-034** Remplacement d'un membre au sein de la Commission d'Expo Cité
- PI2018-005** Adoption de la proposition de Schéma de couverture de risques en incendie 2019-2024
- TI2018-004** Appropriation de 1 400 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- PA2018-060** Adoption d'une résolution de contrôle intérimaire relative aux lots situés en bordure de l'avenue Roland-Beaudin et de son prolongement projeté
- PA2018-040** Règlement modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement au réaménagement de l'échangeur entre le boulevard Wilfrid-Hamel et

l'autoroute Henri-IV dans la zone inondable de grand courant,  
R.A.V.Q. 1144

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



## PROPOSITIONS



2018-238

### CONSEIL – DEMANDE DE MODIFICATION DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC POUR L'AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC

CONSIDÉRANT QUE le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), à son article 6.3.1, stipule que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) doit prendre en considération, dans le cadre des demandes d'agrandissement des périmètres d'urbanisation régionaux, la nécessité d'offrir des espaces suffisants pour accueillir la croissance des lieux d'emploi;

CONSIDÉRANT le pôle industriel déjà existant, cette future zone industrielle s'inscrit dans un développement bien orchestré par son excellente desserte en transport routier et ferroviaire, sa proximité avec l'aéroport et le port de Québec et sa localisation au cœur d'un important bassin de population qualifiée. Le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est propice au développement d'une nouvelle zone industrielle permettant de répondre à une partie de la demande pour des espaces industriels vacants dans l'ensemble du territoire de la CMQ;

CONSIDÉRANT QUE les terrains visés sont enclavés par d'importants axes routiers et autoroutiers et ne sont adjacents à aucune zone résidentielle assurant ainsi que le futur parc industriel ne crée pas de troubles de voisinage avec le milieu environnant.

CONSIDÉRANT QUE pour éviter la spéculation foncière la municipalité a émis des avis de réserves sur l'ensemble des lots visés, ces avis arrivant à expiration le 7 juin 2020, il y a donc lieu de procéder à une modification immédiate du PMAD, et non de considérer la demande à l'intérieur du processus de révision global du PMAD actuellement en cours.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE demander la modification du Plan métropolitain d'aménagement et de développement pour ajouter les lots suivants du cadastre du Québec circonscription foncière de Portneuf au périmètre urbain de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à des fins industrielles :

2 814 683	2 814 672	2 814 671	2 814 741
2 814 684	2 814 678	2 814 740	2 814 686
2 814 675	2 814 670	2 814 680	2 814 687
2 814 674	2 814 676	2 814 679	2 814 685
2 814 673	2 814 681	3 353 594	2 814 688
3 055 644	2 814 682	2 814 677	2 814 708

Adoptée à l'unanimité, le président vote



2018-239

### CONSEIL – RÉORGANISATION DES SERVICES LIÉS À LA GESTION DU TERRITOIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'abolir le Service de la gestion du territoire et de créer le Service des travaux publics et le Service de l'urbanisme;

D'abolir les postes de Directeur et Directeur adjoint de la gestion du territoire et de créer les postes de Directeur du Service des travaux publics et Directeur du Service de l'urbanisme;

D'autoriser l'administration à poser les actes nécessaires afin de donner effet à la présente résolution;

D'abroger la résolution 2016-239 adoptée lors de la séance ordinaire du 17 mai 2016.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-240

**CONSEIL – ABOLITION DU POSTE DE DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'abolir le poste de Directeur du développement économique.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-241

**CONSEIL – MODIFICATION AU GUIDE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES ET PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE modifier, en date du 5 juin 2018, le *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, en remplaçant la section « cadre niveau supérieur » de l'Annexe B par la suivante :

Famille d'emploi	Casse salariale	Écart des classes	Catégorie, poste
Cadre de niveau supérieur	8	750-775	Directeur des technologies de l'information
			Directeur des ressources humaines
			Directeur des communications
			Directeur des loisirs, culture et vie communautaire
	9	775-800	Directeur de l'urbanisme
	10	800-825	Directeur des travaux publics
	11	825-875	Greffier
			Trésorier
12	875-925	Directeur général adjoint	
			Directeur général

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-242

**CONSEIL – NOMINATION DE DEUX DIRECTEURS DE SERVICE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE nommer à compter du 5 juin 2018, Mme Marie-Joëlle Gosselin comme Directrice du Service des travaux publics et M. Jean-Sébastien Bussière comme Directeur du Service de l'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité, le président vote



2018-243

**CONSEIL – NOMINATION DUNE DIRECTRICE PAR INTÉRIM AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT la fin d'emploi de M. Robert Doré, qui occupait par intérim le poste de Directeur des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale, de nommer une personne pour assumer l'intérim jusqu'à ce que le poste de Directeur des ressources humaines soit comblé en permanence.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

DE nommer Mme Anne Labrecque Directrice des ressources humaines par intérim à compter du 13 août 2018;

QUE Mme Labrecque demeure, pendant l'intérim, titulaire de son poste de coordonnatrice aux ressources humaines;

QUE Mme Labrecque assume cet intérim jusqu'à ce que le poste de Directeur des ressources humaines ait été comblé de façon permanente ou jusqu'à ce que le conseil municipal nomme une autre personne pour assumer l'intérim;

DE verser à Mme Labrecque, pendant cet intérim, une prime salariale de 1 310 \$ par année ainsi que les avantages sociaux s'y rattachant.

Adoptée à l'unanimité, le président vote



2018-244

**DIRECTION GÉNÉRALE – IMPLANTATION ET MISE À NIVEAU D'UN PROGICIEL DE GESTION INTÉGRÉ (PGI)**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat de réimplantation de SFM à l'entreprise PG SOLUTIONS inc. selon les termes et conditions prévues aux documents joints au mémoire, soit :

- Projet d'implantation d'un progiciel de gestion intégré (PGI), daté du 7 mai 2018;
- Offre de services de Réimplantation de SFM, portant le numéro de référence 1VSAU50-180525-CV6, daté du 25 mai 2018;

D'autoriser la trésorière, ou son remplaçant, à signer le contrat de services pour et au nom de la Ville, selon les conditions substantiellement conformes au projet annexé au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-245

**TRÉSORERIE – MANDANT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – APPEL D'OFFRES #CHI-20192020 POUR L'ACHAT D'HYPOCHLORITE DE SODIUM**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sept (7) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

CONSIDÉRANT l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'hypochlorite de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités pour les années 2019 et 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20192020 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 et visant l'achat d'hypochlorite de sodium;

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour celles non-membres de l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-246

**TRÉSORERIE – REDDITION DE COMPTE DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'accepter les redditions de comptes déposées en annexe et datées du 22 mai 2018;

D'autoriser le Service de la trésorerie à fermer ces projets d'investissements.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-247

**GREFFE – SIGNATURES ADMINISTRATIVES RELATIVES À LA VENTE DE TERRAINS DANS LE PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

QUE le greffier ou le greffier adjoint soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tout document administratif requis par la vente de terrains dans le parc industriel François-Leclerc, incluant tout accusé de réception d'une promesse d'achat de terrain.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-248

**GREFFE – RADIATION D'UNE CLAUSE RÉVOCATOIRE – STYRO IMMOBILIER INC. – LOT 6 160 232**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

DE requérir de l'Officier de la publicité foncière la radiation de tous les droits de la Ville résultant de la clause révocatoire aux termes d'un acte de vente inscrit au registre foncier du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sous le numéro 23 614 999;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de mainlevée pour et au nom de la Ville, selon des conditions substantiellement conformes au projet annexé au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-249

**GREFFE – SERVITUDES ET CESSION DE TROTTOIR – RUE PIERRE-GEORGES-ROY**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures signe un acte de servitude avec École Vision St-Augustin (emphytéote), personne morale sans but lucratif, et la société par actions 9141-3898 Québec Inc. (propriétaire), aux fins que ces derniers consentent, sur leur immeuble, connu cadastralement comme étant une partie du lot 2 813 838, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique, et ce, en faveur du chemin public appartenant à la Ville et connu comme étant la rue Pierre-Georges-Roy, composé, entre autres, des immeubles connus et désignés cadastralement comme étant les lots 3 055 092 et 3 055 093, tous deux du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, le tout aux fins de permettre à la Ville de procéder à l'aménagement de tout ouvrage, infrastructure, construction et installation de nature publique sur ledit immeuble. Lesdits ouvrages devant servir, entres autres, à mieux desservir l'École Vision St-Augustin en services municipaux de toute nature, à garantir la sécurité de sa clientèle étudiante et à augmenter l'attractivité de son milieu scolaire;

QU'aux termes dudit acte de servitude, il soit également créé et constitué une servitude réelle et perpétuelle de passage à pied et en véhicule de toute nature contre ledit immeuble appartenant à l'École Vision St-Augustin et à 9141-3898 Québec Inc., et ce, en faveur desdits immeubles appartenant à la Ville;

QUE l'assiette desdites servitudes d'utilité publique et de passage soit telle que décrite à la description technique et au plan préparés par Estelle Moisan, arpenteuse-géomètre, le 22 juin 2011, sous le numéro 1288 de ses minutes;

QUE ledit acte de servitude contienne également une cession à la Ville de tous les ouvrages déjà réalisés par cette dernière sur ledit immeuble appartenant à l'École Vision St-Augustin et à 9141-3898 Québec Inc., dont, notamment et non limitativement, la cession de trottoir en béton et la cession de pavage de rue;

QUE ledit acte de servitude et de cession contienne les clauses usuelles normalement stipulées dans les actes de même nature;

QUE le greffier, ou son remplaçant, soit, par les présentes, dûment autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, ledit acte de servitude et de cession et tous autres documents pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-250

**GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES N° APO-2018-003 RELATIF À UN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT DE PRODUITS MUNICIPAUX**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat d'une durée de 24 mois relativement à l'approvisionnement de produits municipaux, appel d'offres no APO-2018-003, à l'entreprise Réal Huot inc. aux prix unitaires de sa soumission datée du 10 mai 2018 et jointe en annexe au mémoire;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le budget de fonctionnement du Service des travaux publics ou dans le règlement approprié, au fur et à mesure des besoins.

D'autoriser la trésorière ou son remplaçant à effectuer les virements budgétaires requis, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-251

**GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES N° APO-2018-004  
RELATIF À L’INSPECTION DES BRANCHEMENTS PRIVÉS D’ÉGOUTS ET  
D’AQUEDUC**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D’adjuger le contrat d’une durée de 48 mois relativement à l’inspection des branchements privés d’aqueduc et d’égouts, appel d’offres n° APO-2018-004, à Test Tech inc. selon les prix unitaires de sa soumission datée du 15 mai 2018 et jointe en annexe au mémoire;

QUE les fonds nécessaires à l’adjudication du contrat soient puisés sur le budget de fonctionnement du Service de l’urbanisme au fur et à mesure des besoins;

D’autoriser la trésorière ou son remplaçant à effectuer les virements budgétaires requis, le cas échéant.

Adoptée à l’unanimité, le président s’abstenant de voter



2018-252

**GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES N° APO-2018-009  
RELATIF À DES TRAVAUX DE MARQUAGE DES RUES, STATIONNEMENTS ET  
PISTES CYCLABLES**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D’adjuger le contrat d’une durée de 36 mois relativement à des travaux de marquage de rues, stationnements et pistes cyclables, appel d’offres n° APO-2018-009, à Entreprises Gonet B.G. inc. aux prix unitaires de sa soumission du 23 mai 2018 et jointe en annexe au mémoire;

QUE les fonds nécessaires à l’adjudication du contrat soient puisés sur le budget de fonctionnement du Service des travaux publics.

Adoptée à l’unanimité, le président s’abstenant de voter



2018-253

**GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 3695, RUE DE L’HÊTRIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE l’enseigne proposée s’intègre bien au bandeau existant ainsi qu’au bâtiment en plus de représenter l’image de la marque;

CONSIDÉRANT QUE les modifications architecturales sont limitées et s’intègrent bien au centre d’achat de par les couleurs proposées et la conservation du « canexel » gris existant;

CONSIDÉRANT QUE la mécanique au toit est intégrée au bâtiment et est dissimulée par un écran architectural.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D’accepter le Plan d’implantation et d’intégration architecturale déposé pour le 3695, rue de l’Hêtrière, connu et désigné comme étant le lot 2 812 358, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la rénovation d’une partie du centre d’achat, correspondant à l’ancienne pharmacie Familiprix, afin d’aménager un restaurant « La Piazzetta » avec une petite terrasse extérieure.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan de design extérieur par Dalaro inc., N° de projet PIA014.2 daté du 18 mai 2018;

- Plan des modifications rez-de-chaussée par Annie Carrier, architecte, Dossier N° 18 761 daté du 5 mars 2018;
- Devis pour enseignes murales par Posimage inc., N° de projet JLH-2018-097-2c daté du 8 mars 2018;

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-254

**GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 4502T, RUE DES BOSQUETS**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'accepter le Plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé pour le 4502-T, rue des Bosquets, connu et désigné comme étant le lot 2 812 447, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à ajouter un garage privé attaché à la résidence.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan projet d'implantation par Nicolas Morel, arpenteur-géomètre, minute 235, daté du 30 avril 2018;
- Plan d'architecture par Luc Laperrière, architecte, N° de projet 1003-2018, daté du 11 avril 2018;
- Courriel confirmant la couleur « gris foncé » comme revêtement de fibrociment par Philippe Miville, daté du 22 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-255

**GESTION DU TERRITOIRE – CPTAQ – LOT 3 055 871**

CONSIDÉRANT les critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT la conformité de la demande aux dispositions du Règlement de zonage no 480-85 et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT qu'il existe des espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande. Il n'y a toutefois pas d'espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole et adjacents au lot en question.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

DE recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder la demande d'autorisation déposée par Ferme Ton Moulin inc., visant l'aliénation de deux parties du lot 3 055 871, cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour agrandir le lot 3 056 416. Ces deux parties de lots seraient fusionnées avec le 3 056 416 afin d'être utilisées comme cour arrière.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**MATIÈRES NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE**



**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT NO 2018-560 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN DE REMPLACER LA ZONE PAE-6 PAR LES ZONES RA/C-7 ET PR-11**

UNE séance de consultation publique est tenue relativement au Règlement no 2018-560 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin de remplacer la zone PAE-6 par les zones RA/C-7 et PR-11.



**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT N° 2018-561 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 481-85 AFIN D'INTRODUIRE LES NORMES MINIMALES DE LOTISSEMENT POUR LA ZONE RA/C-7**

UNE séance de consultation publique est tenue relativement au *Règlement n° 2018-561 modifiant le Règlement de lotissement n° 481-85 afin d'introduire les normes minimales de lotissement pour la zone RA/C-7.*



**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT N° 2018-562 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE NO 89-663 AFIN D'ABROGER LE PAE-6**

UNE séance de consultation publique est tenue relativement au *Règlement no 2018-562 modifiant le Règlement de plan d'aménagement d'ensemble no 89-663 afin d'abroger le PAE-6.*



**MOTIONS ET RÈGLEMENTS**



**2018-256**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2018-563 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2018-543 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2018-563 modifiant le Règlement n° 2018-543 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2018.*

Le projet de règlement est présenté au conseil.



**2018-257**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 2018-560 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE REMPLACER LA ZONE PAE-6 PAR LES ZONES RA/C-7 ET PR-11**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet du *Règlement n° 2018-560 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de remplacer la zone PAE-6 par les zones RA/C-7 et PR-11.*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2018-258**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 2018-561 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 481-85 AFIN D'INTRODUIRE LES NORMES MINIMALES DE LOTISSEMENT POUR LA ZONE RA/C-7**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet du *Règlement n° 2018-561 modifiant le Règlement de lotissement n° 481-85 afin d'introduire les normes minimales de lotissement pour la zone RA/C-7.*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2018-259**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-558 CONCERNANT LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2018-558 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**



**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**



**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 50.

Sylvain Juneau, maire

Daniel Martineau, greffier